

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 23 juin 2008**  
~~~~~

**AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU PONT DU DIABLE**  
**AVENANT N°1 AU LOT 12 « MAISON DU SITE – SERRURERIE MENUISERIES EXT VITRERIE »**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 juin 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSET Bernard - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme COMBES Caroline - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. DELIEUZE Pascal - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. GREZES Frédéric - M. HENRY Marc - M. JEREZ Bernard - M. LAMONT Didier - M. LASSALVY Christian - M. LECOMTE Olivier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. POUJOL Robert - M. RODIER Bruno - M. SIEGEL Robert - M. TREMOULET Bernard - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. YVANEZ André  
M. GALABRUN Jacky donne procuration à M. VILLARET Louis - M. SIDERIS André donne procuration à Mme DEJEAN Anne-Marie

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : Mme BEDES Marie-Claude - M. DEJEAN Maurice - Mme DELONCA Hélène - M. REQUIRAND Daniel - M. TOURET Jean-Louis - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. PALOC Eric - M. RUIZ Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - Mme CALVIGNAC Brigitte - Mme CONTRERAS Sylvie - M. PIERRUGUES Georges - M. VENTURE Jean-Pierre

**Agissant** conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

**Agissant** conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** l'article 118 du Code des Marchés Publics 2006,

**Vu** les crédits votés au Budget Primitif 2008 pour le financement des travaux d'aménagement des abords du pont du Diable, soit 1 033 400€ TTC,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22/05/2008,

**Considérant** les travaux supplémentaires et les ajustements à réaliser sur le lot 12 de ce marché,

*Le quorum étant atteint,*

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** l'avenant n°1 au lot 12 « Maison du site – Serrurerie Menuiseries extérieures Vitrerie » du marché de travaux « Aménagement des abords du pont du Diable » attribué à l'entreprise Ligne O'PUR
- 

Montant des prestations supplémentaires (HT)	11 106,00 €
Montant initial du marché HT	190 901,00 €
Nouveau montant du marché HT	202 007,00 €
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial (avenant n°2)	5,82%

- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

La nouvelle dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre opération 1016 article 2313 du budget principal 2008.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N°69 le 26/06/2008  
Publication le 26/06/2008  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le 25/06/2008  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**